

# Est il permis de changer les habits de pèlerinage?

هل يجوز تبديل ملابس الإحرام؟  
« باللغة الفرنسية »

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid  
محمد صالح المنجد

**Traduction:** IslamQa  
**Coordination:** Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب  
تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

IslamHouse.com



## Est il permis de changer les habits de pèlerinage?

J'ai fait un songe à Mina pendant le pèlerinage (et du sperme s'est écoulé de moi). A mon réveil, j'ai pris un bain rituel et changé mes habits. Ai-je agi correctement. Mon pèlerinage reste il valide?

---

Louanges à Allah

Oui, il est permis au pèlerin de changer ses habits comme il a déjà été mentionné dans le cadre d'une fatwa des ulémas de la Commission Permanente en réponse à la question n° 26722. Et nous y ajoutons ici une fatwa de Cheikh Ibn Uthaymine (puise Allah lui accorder Sa miséricorde)

Cheikh Muhammad Salih ibn Uthaymine dit: «Il est permis au pèlerin et à la pèlerine de changer leurs habits, pourvu que les habits de remplacement soient adaptés au pèlerinage. »

Voir al-Minhadj li mourid al-hadj wa al-oumra, al-fa'da al-khamissa.

Allah le sait mieux.